

CPR-181015
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 15 octobre 2018
9 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Julie Arsenault
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascal Robichaud
André Samson, président
Jean-François Thibault

Absence :

Nicolette Belliveau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 heures.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622**R : 02-CPR-181015**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-180622 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0 ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622**5.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)**

Aucun nouveau document.

5.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180419**6.1 (13) Modifications au B.A. en études françaises et à la mineure en études françaises / Création de mineures et de certificats en création littéraire et en sociolinguistique (doc. 22, 22A, 22B et 22C/17-18)**

Pour l'ensemble des programmes étudiés sous cette rubrique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la Faculté des arts et des sciences sociales a procédé aux modifications demandées, notamment l'ajout des annexes A et B, l'obtention d'une lettre exprimant la position de la Formation continue, le cas échéant, et la restriction et redistribution des cours LITT et LING dans certains programmes.

Le Comité des programmes note qu'une modification mineure s'avère nécessaire dans l'annexe A de la proposition de création de la mineure et du Certificat en création littéraire. Il faut indiquer le coût du nouveau cours LITT 4510.

Par ailleurs, dans les formulaires CPR-10, il faut enlever le lieu où le programme est offert pour les mineures et les certificats.

Outre ces modifications mineures, le Comité des programmes considère que le dossier est complet.

Les propositions à la page suivante sont mises aux voix.

6.1 **(13) Modifications au B.A. en études françaises et à la mineure en études françaises / Création de mineures et de certificats en création littéraire et en sociolinguistique (doc. 22, 22A, 22B et 22C/17-18) (suite)**

Mineure en études françaises

R : 03-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Mineure en études françaises étant entendu qu'il deviendra Mineure en linguistique et littérature. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au titre de la Mineure en études françaises pour qu'il devienne Mineure en linguistique et littérature. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Création de la mineure et du Certificat en création littéraire

R : 05-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours LITT4510 Projet de création. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Mineure en création littéraire sous réserve d'une modification mineure. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

6.1 **(13) Modifications au B.A. en études françaises et à la mineure en études françaises / Création de mineures et de certificats en création littéraire et en sociolinguistique (doc. 22, 22A, 22B et 22C/17-18) (suite)**

R : 07-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Certificat en création littéraire sous réserve d'une modification mineure. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Création de la mineure et du Certificat en sociolinguistique

R : 08-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Mineure en sociolinguistique. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Certificat en sociolinguistique. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

7.1 **(4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

8.1 **(19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007

9.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

10.1 (30) Formulaires du Comité des programmes

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS À LA BANQUE DE COURS DE SIGLE INFO ET MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'INFORMATIQUE (doc. 1/18-19)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les modifications proposées aux programmes d'informatique. On prévoit la création de six cours et l'abolition de six cours. Ceci entraîne des modifications à la banque de cours de la discipline. Ces modifications sont nécessaires afin d'actualiser les programmes. Le Comité des programmes considère que le dossier est très bien présenté. Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Modifications au profil des programmes

R : 10-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en informatique appliquée et du Baccalauréat en informatique appliquée (Régime coopératif). »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

13. CRÉATION DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES (doc. 2/18-19)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente une proposition de création du programme de doctorat en sciences physiques (Ph. D.). Ce programme figure dans la liste de programmes à développer dans le plan académique adopté au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. De plus, ce programme est en lien avec les objectifs de recherche retrouvés dans le projet de planification stratégique 2020 de l'institution.

La Faculté des sciences, son Département de physique et d'astronomie ainsi que le Groupe de Recherche sur les couches minces et la photonique sont en faveur de sa création. Une évaluation externe a été faite et l'évaluateur, monsieur Donald Labrie, souligne la qualité du programme proposé ainsi que l'apport important du Département de physique et d'astronomie à l'enseignement et à la recherche fondamentale et appliquée depuis plus de 30 ans.

Le programme compte 98 crédits, dont 80 crédits de thèse.

Le Comité des programmes note que la documentation est très bien présentée. Le projet présente également des possibilités de réunir les forces vives des trois campus dans le domaine de la science pour ce projet.

Le Comité des programmes suggère que la Faculté des sciences considère l'ajout d'une ou d'un représentant étudiant au sein du Comité d'études supérieures.

On note que les formulaires CPR-3 et CPR-10 nécessitent quelques modifications mineures (présentation des directives pour le choix de cours à option) au niveau du *Tableau des cours*.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 15-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Doctorat en sciences physiques. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

13. CRÉATION DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES (doc. 2/18-19) (suite)

Création de cours

R : 16-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PHYS7006 Examen prédoctoral, PHYS7013 Physique des lasers, PHYS7613 Matériaux aux tailles réduites, PHYS7803 Optique et photonique, PHYS7813 Sémin. en sciences physiques, PHYS7823 Thèmes choisis (cours à contenu variable), PHYS7833 Optique quantique, PHYS7903 Sémin. en chimie des matériaux et PHYS8000 Thèse de doctorat. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 17-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle PHYS. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences (modifications mineures)

14. CRÉATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS ARTS (SCIENCES SOCIALES) (doc. 3/18-19)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition de création du programme de Maîtrise ès arts (sciences sociales). Il explique qu'aucun programme d'études supérieures de type recherche avec thèse n'existe actuellement dans l'une des disciplines des sciences sociales.

Le programme proposé compte 45 crédits, dont une thèse de 30 crédits. Le programme propose un choix de trois axes : (1) Communautés, innovations et participation, (2) Espaces, territoires et gouvernance et (3) Minorités, mobilité et identité. La formation a pour objectif d'apprentissage de favoriser l'acquisition d'un corps de connaissances épistémologiques et méthodologiques. Ces connaissances permettront aux étudiantes et étudiants de comprendre et d'utiliser des méthodes et des concepts pertinents dans le cadre du développement d'une problématique de recherche en sciences sociales.

Le Comité discute de l'aspect multidisciplinaire du programme. À première vue, dans la liste des cours proposés, cet aspect ne semble pas rejaillir de manière évidente. On note qu'il n'y pas de cours à option ou de cours au choix dans le programme. Cela dit, le Comité

15. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. ING. À LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE (doc. 4/18-19)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la Faculté d'ingénierie aimerait apporter un changement à ses programmes. Ce changement est effectué afin de satisfaire une recommandation qui découle de l'évaluation des programmes de premier cycle. Ce changement cadre également avec les exigences de qualités requises pour les diplômées et diplômés. Le changement proposé entraîne des modifications dans divers cours, une abolition de cours et des modifications de profils de plusieurs programmes.

Le Comité des programmes remercie la Faculté d'ingénierie pour la qualité du dossier.

Modifications au profil des programmes

R : 21-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) (profil régulier) et de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) (régime coopératif). »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

R : 22-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (profil régulier) et de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (régime coopératif). »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) (profil régulier) et de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) (régime coopératif). »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

15. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. ING. À LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE (doc. 4/18-19) (suite)

R : 28-CPR-181015

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

16. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS AVEC LE CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (doc. 5/18-19)

Le Comité des programmes examine l'entente DEC-BACC en aménagement des forêts entre l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE) et le CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Comité note que l'article 3 pourrait être interprété de plusieurs façons. Le Comité suggère que l'on modifie celui-ci afin d'exprimer clairement que l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir une moyenne de 70 % dans ses cours du bloc de cours proposés en équivalence pour un cours universitaire.

Le Comité note qu'il faut également revoir l'intitulé de l'entente, notamment l'adresse du siège social de l'Université de Moncton.

Suivi : Campus d'Edmundston

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

18. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion du Comité des programmes est le jeudi 22 novembre à 9 heures.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 11 heures.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay

Lynne Castonguay, secrétaire générale